

La mobilité est aussi

Deux impératifs en matière de mobilité se profilent en 2014 : l'une en Région Bruxelloise, l'autre au niveau fédéral. Plus que de simples obligations, le plan de déplacement d'entreprise et le diagnostic fédéral de mobilité devraient être des opportunités pour améliorer la mobilité d'aujourd'hui et de demain.



Vincent Meerschaert
General Manager
Traject - Mobility Management

Entre bouchons record et trains surpeuplés, personne n'ignore les travers de la mobilité tels que nous les subissons aujourd'hui. Actif dans le secteur depuis une quinzaine d'années, le directeur de Traject, Vincent Meerschaert, est convaincu que les solutions pour la mobilité ne doivent pas seulement émaner des instances publiques mais aussi des entreprises. Traject se positionne comme le spécialiste en gestion du trafic et de la mobilité des entreprises depuis 1992.

Un diagnostic fédéral

Tous les 3 ans, et cela depuis 2005, les entreprises et organismes publics belges employant plus de 100 personnes sont dans l'obligation de soumettre aux autorités des informations relatives à la mobilité de leurs employés. Ces données sont répercutées dans un « diagnostic fédéral de mobilité ». L'enquête est envoyée dans le courant du mois de juin et les réponses doivent l'être au plus tard pour le 31 janvier suivant.

Afin de pouvoir noter une évolution, la base de ce questionnaire est restée semblable depuis 2005 bien que l'enquête s'inscrive dans son temps. Une question sur le télétravail et le budget mobilité sont ainsi venues rejoindre les questions concernant le nombre de places de parking, le lieu de résidence des employés, les types d'indemnités de déplacements

ou encore les problématiques auxquelles les entreprises sont confrontées.

Jusqu'à présent, les entreprises recevaient suite à l'enquête un rapport reprenant les résultats des entreprises et les tendances par région. Le SPF Mobilité et Transport travaille actuellement à la mise en place d'un site web sur lequel les entreprises pourront retrouver des conseils suite à leur participation au diagnostic fédéral. Selon Peter Andries, attaché du SPF Mobilité et Transport, l'ambition est de finaliser cette boîte à outils virtuelle pour l'été 2014 afin qu'elle puisse profiter aux entreprises pour remplir le questionnaire du diagnostic fédéral.

Plan de déplacement d'entreprise

Tous les trois ans, toute entreprise ou organisme public employant plus de 100 personnes sur un même site en région bruxelloise doit mettre à jour son plan de déplacement d'entreprise. L'échéance pour l'envoi du formulaire PDE à l'IBGE est fixée au 15 octobre 2014 pour les sites de plus de 200 travailleurs, et pour les autres entreprises (de 100 à 200 personnes) au 15 janvier 2015.

Le but du plan de déplacement d'entreprise est de rendre la mobilité plus efficace, et l'efficacité est souvent synonyme de durabilité, selon Vincent Meerschaert.

Informations utiles

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites de l'**IBGE** <http://goo.gl/4007mA> et du **SPF Mobilité et Transport** (<http://mobilit.belgium.be/fr/mobilite/domiciletravail/>)



l'affaire des entreprises



Cette stratégie de mobilité comporte 3 étapes et rapports à établir :

- un **profil de mobilité** basé sur les horaires des employés et la flexibilité de ceux-ci, mais aussi sur leur domicile
- un **profil d'accessibilité** sur la base des disponibilités en matière de parking, de la proximité des transports en commun ou encore de l'importance de l'infrastructure cycliste.
- un **plan d'action concret**.

« En confrontant la demande générée par l'entreprise à son offre en matière de mobilité, les problèmes et opportunités propres à chaque entreprise peuvent être identifiées » explique Vincent Meerschaert.

En installant plus de parkings pour vélos, en offrant un remboursement pour les déplacements à vélo ou encore en instaurant un budget mobilité, les entreprises peuvent influencer fortement les habitudes de leurs employés et donc avoir un impact positif sur les pénuries de parking ou l'augmentation incessante des bouchons.

« En allouant un budget mobilité, l'employé peut choisir de garder la voiture de société, qui une partie très intéressante du package salarial, mais d'y ajouter d'autres options afin de ne pas employer la voiture

« En fonctionnant avec un budget mobilité, l'employé peut choisir de conserver une voiture de société plus petite, moins équipée ou consommant moins, et consacrer le reste de son budget à un abonnement de transports en commun ou encore au leasing d'un bon vélo. »

pour tous ses déplacements domicile-travail » explique le General manager de Traject, avant de continuer : « si l'on opte pour une voiture plus petite ou moins équipée, ou si on réduit son budget carburant en l'employant moins souvent, on peut consacrer le reste de son budget à un abonnement de transports en commun ou encore au leasing d'un bon vélo ».

« Les personnes n'habitant pas à Bruxelles préfèrent souvent opter pour un travail dans leur région, même avec un salaire légèrement moindre que pour un travail à Bruxelles, qui rémunérerait un peu plus, mais pour lequel il faudrait affronter quotidiennement les désastres des bouchons ou encore les transports surpeuplés ». Un indice concret que les entreprises en milieu urbain doivent prendre à cœur l'amélioration de la mobilité de notre pays.

Kim VERHEGGE ■